Université de Carthage

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Nabeul

Ecole Doctorale « Techniques de Prise de Décision »

NOTE AUX DOCTORANTS N°2-juin 2026

Objet : Utilisation des outils d'intelligence artificielle dans le cadre des travaux de recherche doctorale

Dans le contexte du développement rapide des outils d'intelligence artificielle générative, l'École Doctorale « Techniques de Prise de Décision » rappelle que ces technologies ne peuvent en aucun cas se substituer au travail intellectuel, à l'analyse critique et à la réflexion scientifique du doctorant.

À cet effet, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Utilisation autorisée de l'IA

- Amélioration linguistique et grammaticale des textes ;
- Reformulation de passages **rédigés par le doctorant** ;
- Assistance à la recherche documentaire ;

2. Utilisation interdite

- Présenter comme personnel un texte intégralement généré par une intelligence artificielle ;
- Générer ou falsifier des données, résultats, tableaux, références bibliographiques ou citations ;
- Produire automatiquement une revue de littérature, une analyse ou une conclusion;

Les contenus produits par les outils d'intelligence artificielle peuvent contenir des erreurs, des informations inexactes ou des références inexistantes. **Le doctorant doit vérifier systématiquement l'exactitude de toutes les informations utilisées dans sa thèse.**

La Direction de l'École Doctorale invite l'ensemble des doctorants à adopter une utilisation raisonnée des outils d'intelligence artificielle afin de préserver la qualité scientifique des travaux de recherche.

La Direction de l'École Doctorale
Techniques de Prise de Décision
Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Nabeul